



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2022018

Domaine : 7.5

Date de convocation : 25 novembre 2022

Date de l'affichage : 25 novembre 2022

Date d'affichage de la délibération : 2 décembre 2022

Objet : 16 – Assurance des élèves : affectation aux coopératives d'écoles

L'an deux mille vingt et deux, le premier décembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET (à partir de 20h20), Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux, représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Frédéric TOURNERET a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (jusqu'à 20h20)
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Madame Christine CAVRO a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 27 (jusqu'à 20h20), 28 (à partir de 20h20).
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Alexandre KARADJINOV, adjoint au Maire chargé de l'Education,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU l'avis du Bureau Municipal,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20221201-2022018-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

VU l'avis de la commission Education,

CONSIDERANT les crédits ouverts au budget primitif 2022,

CONSIDERANT la nécessité pour les écoles de recourir à une assurance collective couvrant les risques supportés par les élèves lors des sorties scolaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'attribution de subventions aux coopératives des écoles pour l'année scolaire 2022/2023, comme suit : assurance : 0,60 € par élève et par école pour 15 écoles maternelles et élémentaires

| Ecoles | Maternelle | | Elémentaire | |
|------------------------|----------------|-----------------|----------------|-------------------|
| | Nombre enfants | Subvention | Nombre enfants | Subvention |
| HENRI-FILLETTE | 84 | 50,40 € | 150 | 90,00 € |
| PABLO NERUDA | 146 | 87,60 € | 241 | 144,60 € |
| CHALLE / LONGUES RAYES | 151 | 90,60 € | 270 | 162,00 € |
| BOIS | 102 | 61,20 € | 190 | 114,00 € |
| DIX ARPENTS | 111 | 66,60 € | 198 | 118,80 € |
| BUTTE | 107 | 64,20 € | 170 | 102,00 € |
| GRILLON | 97 | 58,20 € | 138 | 82,80 € |
| SIMONE VEIL | 110 | 66,00 € | 132 | 79,20 € |
| TOTAL | 908 | 544,80 € | 1489 | 893,40 € |
| | | | | 1 438,20 € |

DIT que le total de ces subventions s'élève à 1 438,20 € prévus au budget primitif 2022 pour 2 397 élèves.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France